

Rapport de l'Anses sur l'évaluation des effets sanitaires des bases fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens

Article rédigé par , le 11 avril 2017

[Source : La FED]

Après 2 ans d'études, d'auditions diverses, de campagnes de mesures, l'Anses (Agence de sécurité sanitaire) conclut : « que si les éoliennes sont des sources d'infrasons et de bases fréquences sonores, aucun dépassement des seuils d'audibilité dans les domaines des infrasons et basses fréquences jusqu'à 50HZ n'a été constaté ».

Pour l'Anses, il n'y a pas d'association entre le niveau du bruit audible dû aux éoliennes et les états de santé auto-déclarés des riverains.

Rejetés ou ignorés, les témoignages des centaines de riverains et de leurs médecins victimes des ISBF et des fréquences audibles.

Rejetés ou ignorés, les études les rapports scientifiques et médicaux étrangers reconnaissant divers symptômes comme les troubles du sommeil, les maux de tête, acouphènes, troubles de l'équilibre, etc..)

Comme l'Académie de médecine en 2006, l'Afsset (Agence Française de Sécurité sanitaire) en 2008, l'Anses convient qu'aucune étude épidémiologique ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produit par les éoliennes.

Elle recommande néanmoins :

- De renforcer l'information des riverains lors de l'implantation de parcs éoliens.....
- De renforcer la surveillance de l'exposition aux bruits, en systématisant les contrôles des émissions sonores des éoliennes...
- De poursuivre les recherches sur les relations entre santé et exposition aux infrasons et basses fréquences sonores.

Ces recommandations sont des vœux pieux car elles ne seront pratiquement pas mises en application, ni par les promoteurs, ni par les préfets. Aujourd'hui les mesures de bruits obligatoires après installation des éoliennes sont peu ou mal appliquées et non transmises aux riverains qui souffrent.

Placée sous la tutelle des ministères de la santé et de l'environnement, il est évident que cette agence ne pouvait avoir d'autres conclusions.